



HAL
open science

SCOP qui peut !

Maxime Quijoux

► **To cite this version:**

Maxime Quijoux. SCOP qui peut !. Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, 2022, 155, pp.73-90.
10.4000/chrhc.20439 . halshs-04386817

HAL Id: halshs-04386817

<https://shs.hal.science/halshs-04386817>

Submitted on 11 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Scop qui peut.

L'essor des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP) au tournant des années 1980 : enjeux sociaux et luttes politiques

Maxime Quijoux, LISE-CNAM

A la faveur d'une série de commémorations - cinquantenaire de Mai 68, Centenaire du PCF, cent-cinquantenaire de la Commune de Paris -, l'histoire du mouvement ouvrier renoue avec un dynamisme bienvenu. Si ce renouveau offre un intérêt historiographique, éclairant certains aspects méconnus de ces périodes ou de ces événements, il a surtout l'avantage de mettre au jour des objets *a priori* plus confidentiels. Aux côtés de la redécouverte de la genèse du mouvement ouvrier¹, les « années 68 » font leur apparition en tant que catégories chronologiques, charriant avec elle toute une série de nouvelles problématiques. Parmi elles, la question des formes de résistances et de tentatives d'émancipations ouvrières ont fait leur apparition². Si la grève se présente comme un moment de cristallisation des unes et des autres, le choix de sortir de la temporalité imposée par l'événement met en lumière d'autres groupes - des jeunes, des femmes, des immigrés - obéissant à d'autres formes de logiciels politiques - trotskystes, maoïstes, catholiques, etc. -³. Le traitement de « l'affaire Lip » constitue sans doute la synthèse la plus fidèle de ce renouveau incarnant, aujourd'hui encore, la fin d'une double parenthèse, des années 68 et des Trente glorieuses⁴.

Pourtant, comme le montrent certains travaux sur l'histoire de l'Économie sociale et solidaire⁵, on est en droit de s'interroger sur la pertinence de ce découpage historique. Les années 1980, marquées notamment par l'élection de François Mitterrand, constituent ainsi une époque riche d'expériences ouvrières, où se mêlent à fois le soutien des pouvoirs publics et celui d'acteurs syndicaux de premier ordre - comme la CGT - à de nombreuses initiatives émancipatrices. Cette période marque aussi l'affirmation d'un vieil acteur du mouvement social, celui de la Confédération générale des SCOP de France (CGSCOP). Depuis son institutionnalisation à la fin XIXe siècle, cette structure est demeurée relativement marginale parmi les organisations représentatives des travailleurs. Mais à la fin des années 1970, la CGSCOP cherche progressivement à sortir de cet isolement. Comment s'opère cet essor tardif ? Que nous dit-il des résistances et des alternatives politiques « des années 68 », notamment sur la question du travail ?

Il s'agira au cours de cet article de revenir sur cet épisode peu connu mais décisif dans la compréhension des projets de transformation sociale de cette période¹. Dans un premier temps, nous verrons par exemple que s'intéresser à la coopération ouvrière à la fin des années 1970 est loin d'être l'apanage de la gauche : elle constitue une « utopie œcuménique » intégrant nombre d'acteurs politiques de droite, en particulier dans un double contexte de promotion de l'entreprise et de crises industrielles. Dans un second temps, nous chercherons à comprendre les effets de la victoire des socialistes en 1981 sur le mouvement coopératif de production. La CGSCOP n'est alors pas la seule à investir le terrain coopératif. Elle est rejointe par la CGT qui cherche une parade contre la multiplication des faillites d'entreprise. Dans un dernier temps, nous verrons comment cette appropriation tous azimuts de la coopération suscite une multitude de tensions et de désillusions, conduisant à la

¹Je remercie vivement Michel Porta pour son aide sur la compréhension de cette époque et pour ses éclairages sans lesquels il m'aurait été impossible de bien m'orienter dans la jungle des archives.

marginalisation rapide d'une conception ouvriériste de l'autogestion. En somme, c'est moins l'entreprise collective qu'une certaine forme de pouvoir populaire qui ferme le cycle des années 1968.

La coopération ouvrière dans les années 1968 : une utopie œcuménique

« *L'ambiance participative* » des années 1968

Dans un chapitre lumineux sur l'apparition du terme « autogestion » dans le langage français, Frank Georgi rappelle à quel point le terme renvoie pendant longtemps à des acceptions larges et non stabilisées⁶. De fait, si dès les années 1950, certains intellectuels autour de la revue *Socialisme et Barbarie* s'emploient à en défendre une définition révolutionnaire, le concept demeure largement inconnu. Dans l'ensemble, parmi les rares intellectuels à s'y intéresser, on retrouve des sociologues comme Georges Gurvitch réhabilitant la pensée proudhonienne, Henri Desroche exhumant des expérimentations communautaires et coopératives du XIXe siècle en France et aux États-Unis ; ou encore Albert Meister, s'employant à faire connaître les expériences autogestionnaires dans le monde, à commencer par « l'expérience yougoslave⁷ ».

Mais dans cette période pré-soixante-huitarde, les intellectuels de gauche ne sont pas les seuls à prêcher la démocratisation du monde du travail, concurrencés par les cadres et patrons d'obédience chrétienne⁸. C'est surtout dans le gaullisme que la participation des travailleurs s'inscrit durablement à droite : dès les années 1940, Charles de Gaulle ambitionne de mettre fin à « la crise civilisationnelle » en organisant un régime facilitant le rapprochement capital-travail. En 1961, le plan Loichot jette les bases d'une série d'ordonnances adoptées au cours de la décennie, en particulier en 1967 qui oblige les entreprises de plus de 100 salariés à attribuer une rémunération du capital aux « apporteurs de travail⁹ ».

A la manière de Rougerie qualifiant le mouvement ouvrier du XIXe siècle « d'ambiance proudhonienne¹⁰ », les années 1968 s'ouvrent donc par une large « ambiance participative » qui ne cesse de se développer. Toute juste émancipée de la CFTC, la CFDT et son approche autogestionnaire semblent portées par les journées de Mai. Mais cette ambiance participative s'étend progressivement aux formations socialistes et communistes. Les premiers par l'action respective du CERES menée par Jean-Pierre Chevènement et celle du PSU de Michel Rocard, qui rejoint le PS en 1974 ; les seconds par un ralliement tardif aux thèses autogestionnaires, sur fond de concurrences électorales avec le Parti socialiste¹¹. A la veille de l'élection de Mitterrand, la participation au travail concerne néanmoins avant tout l'extension de prérogatives syndicales, comme le confirmera le vote de la loi Auroux¹². La participation, notamment sous son format coopératif, sert un autre objectif : lutter contre les effets de la crise économique.

La (re)naissance du mouvement SCOP

Contrairement à ce que pourrait laisser penser ce contexte, les Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP) occupent une place marginale au cours des années 1968. Depuis sa fondation officielle à la fin XIXe siècle, le mouvement coopératif de production connaît une expansion irrégulière et modeste, tributaire du soutien des pouvoirs publics. Créée en 1884 sous le haut patronage du ministre de l'Intérieur, René Waldeck Rousseau,

la *Chambre Consultative des Associations Ouvrières de Production* ne réunit longtemps qu'une poignée de coopératives. Face au développement rapide du marxisme, l'association ouvrière (AO) incarne pourtant un modèle alternatif d'émancipation de la classe ouvrière pour les républicains qui s'efforcent de la promouvoir. Ainsi, dès la fin XIX^e siècle, les AO bénéficient, entre autres, d'un accès privilégié aux marchés publics qui dope leur nombre, passant d'une vingtaine à 476 à la veille de la seconde guerre mondiale¹³. Dès lors, le mouvement évolue peu jusqu'aux années 1970. Devenu Confédération Générale des SCOP en 1937, le mouvement est dominé par le bâtiment et l'industrie, au sein desquels règnent des pratiques « coopératives » fondées sur des considérations fouriéristes, maçonniques et corporatives : qualifications et ancienneté dessinent les contours d'une aristocratie ouvrière qui cultive l'entre-soi et la cooptation. De fait, les AO s'apparentent à des cliques patronales exploitant des dizaines voire des centaines d'« auxiliaires¹⁴ ».

On comprend dès lors pourquoi le mouvement n'apparaît pas dans les imaginaires autogestionnaires qui fleurissent à partir des années 1960. La CGSCOP entame pourtant une mue importante au cours des Trente glorieuses. A la Libération, elle se dote d'un nouveau secrétaire général, Antoine Antoni, qui accompagne en douceur des changements sociologiques que rencontre le mouvement au cours de cette période. A la fin des années 1950, la Confédération accueille en effet des membres de « communautés de travail ». Fondées pendant la guerre, ces entreprises adoptent une approche plus égalitaire de la gestion et plus « rationnelle » de la production. Antoni entame surtout un efficace travail de lobbying auprès des parlementaires gaullistes, parvenant à étendre les avantages fiscaux des ordonnances de 1967 au régime des SCOP¹⁵. Son action est rapidement approfondie à l'arrivée de son secrétaire général adjoint, François Espagne. Imprégné de catholicisme social, il s'emploie au cours des années 1970 à promouvoir un nouveau cadre coopératif. Il réalise un important travail préparatoire législatif auprès du gouvernement, aboutissant en 1978 au vote de la loi actuelle. Celle-ci consacre des principes plus inclusifs et plus transparents : « une personne, une voix » - instauré en 1947 puis abrogé en 1953 -, facilitation de l'accès au sociétariat, etc. Mais en autorisant aussi le recours à la SARL et la création de SCOP dès quatre membres, la loi vise à constituer un levier de développement pour le mouvement, notamment en direction du secteur tertiaire. Présidé depuis 1974 par Yves Régis, issu des rangs communautaires, le mouvement entend bien profiter de « l'ambiance participative » pour sortir de son isolement centenaire.

La CGSCOP, la réforme de l'entreprise et la crise économique

Au cours des années 1968, la CGSCOP bénéficie donc d'un certain traitement de faveur de la part des pouvoirs publics. Si ce soutien provient des « gaullistes de gauche », il peut aussi s'interpréter comme l'aboutissement d'un engagement minimaliste des gouvernements de droite sur la participation en entreprise au cours de cette période. Alors que le conflit à Lip s'enlise depuis près d'un an, le nouveau président Valéry Giscard d'Estaing s'engage sur ce thème. En février 1975 paraît ainsi, à sa demande, le rapport Sudreau, avançant près de 70 propositions sur « la réforme de l'entreprise », comprenant, entre autres, extension de droits syndicaux et « co-surveillance » de la gestion de l'entreprise. Mais de l'aveu même de la majorité, celui-ci est peu suivi d'effet¹⁶. En juin 1976, vingt-quatre parlementaires déposent ainsi un projet de loi portant sur de « nouveaux statuts dans l'entreprise », aboutissant 18 mois plus tard, au vote en première lecture des statuts d'une « société anonyme à gestion participative ». Mais cette loi ne prévoit aucune disposition contraignante et ne verra

d'ailleurs jamais le jour, déclarée « caduque ». Votée six mois plus tard en juillet 1978, la loi portant sur la réforme des statuts coopératifs participe à la fois de cette première loi et à sa limitation, comme l'indique le rapporteur¹⁷. Autrement dit, le soutien politique à la CGSCOP apparaît donc comme un engagement très modéré du gouvernement à la participation : en se focalisant sur les SCOP, celle-ci ne concernera finalement qu'un nombre très limité d'entreprises en France. Deux ans après un discours volontariste au congrès de l'Alliance Coopérative Internationale tenu à Paris en septembre 1976¹⁸, Giscard d'Estaing s'offre ainsi une loi emblématique à peu de frais.

Néanmoins, le soutien du gouvernement en faveur des SCOP n'est pas seulement symbolique. La CGSCOP entame à partir de mars 1979 un ensemble de rencontres avec le ministère du travail afin de transformer l'appui législatif en soutien financier. Dans un contexte « difficile de reconversion économique entreprise dans notre pays en 1975¹⁹ », le mouvement est confronté à des sollicitations croissantes. Or, alertent les auteurs du rapport, les « services confédéraux [...] atteignent aujourd'hui une limite de capacité [...] dont] les conséquences seraient graves pour la coopération [...] mais aussi] pour la collectivité nationale qui se verrait privée d'opportunités sérieuses de créations d'emplois²⁰ ». Le mouvement réclame donc une subvention annuelle de près de 3 millions de francs pour recruter et former 10 nouveaux cadres²¹. Sensible à la démarche, le gouvernement entend toutefois faire de la CGSCOP l'actrice d'une loi votée au même moment permettant aux salariés licenciés d'investir leurs indemnités dans la création d'entreprise²². Le mouvement ne cache pas sa prudence à l'égard des « reprises d'exploitation d'affaires défailtantes », allant jusqu'à détailler les nombreux écueils dans un « document confidentiel²³ ». Loin de ses objectifs initiaux, le mouvement signera finalement une convention le 21 décembre 1979 visant à intervenir sur une série de cas déterminés pour une subvention établie à 412 000 francs²⁴. Sauvante plus de 900 emplois au cours de l'année 1980²⁵, la CGSCOP apparaît comme une nouvelle actrice de la lutte contre le chômage, au risque de devenir prisonnière de ce combat la décennie suivante.

La victoire de Mitterrand et l'impulsion coopérative

La solution coopérative comme antidote au chômage

La victoire de François Mitterrand en mai 1981 marque le début d'un ensemble bien connu d'avancées sociales en France. Son élection tient pourtant en grande partie à la crise économique que le pays rencontre depuis le milieu des années 1970. Le gouvernement s'appuie ainsi sur tout un spectre de dispositifs – chômage partiel, contrats de solidarité, pré-retraites- visant à accompagner les transformations du marché du travail, auxquels s'ajoutent des mesures consistant à soutenir les initiatives d'aides à destination des chômeurs. Le Fonds national pour l'emploi, mis en place dès les années 1960, est mobilisé pour financer des dizaines de projets d'accompagnement de retour à l'emploi jusqu'en 1986²⁶. Parmi elles, la CGSCOP est probablement celle qui reçoit les subventions les plus conséquentes. Après la signature d'une nouvelle convention début février 1981 doublant déjà la somme de la première convention, l'élection des socialistes produit une hausse exponentielle de cette aide pour atteindre une aide globale de 2 millions de Francs pour l'année 1981, auxquels s'ajoutent des subventions locales à hauteur de 400 000 francs²⁷. Cet appui financier témoigne de la proximité de certains membres du gouvernement avec les milieux mutualistes et coopératifs et de leur volonté d'accompagner leur développement²⁸. Un mois seulement après leur arrivée

au pouvoir, Michel Rocard, ministre du Plan et Jean Auroux, ministre du Travail, président ainsi le XXVI^e congrès de la CGSCOP²⁹. Quelques mois plus tard en décembre 1981, une délégation à l'économie sociale est créée, destinée à raffermir les liens entre ses différentes composantes, promouvoir leurs actions et améliorer leurs représentativités³⁰.

Cette adhésion gouvernementale aux ambitions du tiers-secteur demeure importante mais limitée. Malgré son inscription au IX^e Plan de 1982-1983, la trace de l'économie sociale est rare dans les archives du ministère, révélant une place très relative dans les préoccupations du gouvernement³¹. L'État entend toujours réduire le mouvement coopératif au rôle de secouristes d'entreprises menacées d'extinction. En 1982, trois conventions sont signées dont les objectifs visent ainsi à la fois à aider « [...] des entreprises en difficultés ou défaillantes [...] » ; « [...] à prévenir des difficultés dans les entreprises de forme coopérative³² » et à participer à « [...] la constitution de petites unités coopératives [...] notamment par des demandeurs d'emploi [...] »³³. Au total, la CGSCOP se voit doter de près 13 millions de francs de subventions pour la seule année 1982³⁴. Alors qu'elles ne représentent que 9% de son budget total en 1980, ces aides atteignent près de la moitié deux ans plus tard (43,9%)³⁵. Justifiées par un contexte de crise économique et de popularisation croissante de la cause coopérative³⁶, ces aides, renouvelées constamment jusqu'en 1985, participent au développement tous azimuts des SCOP en France.

La CGSCOP : contours d'un décollage fulgurant

Petite association de 60 salariés, la CGSCOP obtient subitement des moyens considérables. Loin d'être attribués de manière désinvolte, ces montants sont justifiés précisément à chaque convention et soumis à un rendu de « rapports d'exécution » réguliers dans l'année qui conditionnent le versement fractionné de la subvention annuelle. On apprend ainsi que le coût relatif de ces aides s'établit à environ 1000 francs par emploi créé, considéré comme « extrêmement faible » par une note du ministère³⁷. Prévu initialement pour couvrir 100 projets³⁸, c'est finalement le triple qui est pris en charge en 1982³⁹, chiffre plus ou moins constant jusqu'en 1984⁴⁰. En nombre insuffisant, les salariés la CGSCOP font appel alors à des intervenants extérieurs, principalement ingénieurs, juristes et comptables⁴¹. Les interventions semblent évoluer dans une majorité des cas d'une demi-journée à deux jours, consistant à une présentation de « la formule coopérative », accompagnée parfois d'une analyse comptable⁴². Mais certaines interventions mobilisent davantage et comprennent différentes étapes de diagnostic, de « création négociation bancaire » et « éventuellement recherche de direction ». S'ouvre alors un « suivi des premiers 18 mois » consistant en une « mise en place [de] contrôle de gestion et [de] nouvelle politique commerciale⁴³ ». En général, la création d'une SCOP nécessite 27 journées d'intervention, à l'origine de 37 emplois en moyenne⁴⁴. Parfois sous la pression des pouvoirs publics, y compris locales, la confédération intervient également dans un ensemble de dossiers ponctuels, sans céder sur la viabilité économique comme prérequis à toute tentative de sauvetage⁴⁵.

Cette réserve dans l'accompagnement des projets n'empêche pas au même moment le nombre de créations de s'envoler. Dans un contexte économique morose, il se crée jusqu'en 1982 en moyenne une SCOP par jour, deux fois plus qu'en 1981 et trois fois plus qu'à la fin des années 1970⁴⁶. « Proportionnellement à sa taille - nous dit la CGSCOP -, le mouvement crée trois fois plus d'emplois que la moyenne nationale⁴⁷ ». Fin 1983, le mouvement regroupe 1269 SCOP pour 40423 coopérateurs, réparties entre le bâtiment (36%), l'industrie (33%) et

les services (31%). 66% d'entre elles ont moins de 5 ans et sont en grande partie le produit de « la multiplication d'initiatives micro-communautaires⁴⁸ ». Mais ces créations suscitent un faible intérêt de la CGSCOP, « accaparée par d'autres urgences⁴⁹ », à commencer par les « réanimations » d'entreprises défailtantes. Car si ces dernières ne concernent que 30% « seulement » des nouvelles SCOP, elles représentent souvent plusieurs dizaines voire centaines d'emplois. A cet égard, 70% des emplois « créés » par les nouvelles coopératives sont en fait des emplois maintenus, observe la CGT⁵⁰. D'ailleurs, dans un contexte de crise économique et syndicale, la centrale syndicale ne tarde pas à s'intéresser à son tour à la coopération.

La CGT à l'heure de la coopération : contrer l'avènement du néolibéralisme et l'érosion syndicale

Marginalisée depuis la fin de la guerre, l'économie sociale réapparaît progressivement dans les débats cégétistes au cours des années 1968. Dans un contexte de concurrence avec la CFDT mais aussi de rapprochement avec la galaxie socialiste via le programme commun⁵¹, la CGT élargit le spectre de ses préoccupations syndicales, appuyée par l'arrivée d'une nouvelle génération de secrétaires confédéraux⁵². En 1977 est ainsi organisé un colloque sur la « démocratisation de l'économie et le rôle des travailleurs », au cours duquel est affirmée la « volonté de donner aux travailleurs la place, les possibilités d'information et d'expression et par conséquent les capacités d'intervention susceptibles de donner un contenu de classe à la démocratisation de l'économie⁵³ ».

Mais ces aspirations prennent un tour différent au lendemain de l'élection de François Mitterrand, en particulier lors du 41^e congrès de la Confédération en juin 1982. Pensée initialement en direction d'instances économiques, d'entreprises nationalisées et d'extension du droit syndical⁵⁴, la démocratisation de l'économie vise désormais à la promotion de « l'économie sociale », « [...] terrain de lutte de classes face à l'exploitation patronale [...] »⁵⁵. Après avoir rappelé la responsabilité des pouvoirs publics dans « la reconquête du marché intérieur et le maintien et le développement des emplois [...] », le document d'orientation précise que les SCOP doivent « [...] s'insérer parmi les éléments servant de riposte pour les travailleurs sur des bases de classe, se traduire par la création d'entreprises en SCOP, développer celles existantes, reprendre certaines entreprises patronales défailtantes⁵⁶ ». La coopérative ouvrière apparaît en effet désormais comme un moyen de lutte contre l'effondrement industriel provoqué par la désertion du capital : « ceux qui se sont enrichis sur le travail des hommes et des femmes qu'ils ont exploités et qui, ayant mis leur magot à l'ombre, laissent tomber les entreprises, ne doivent pas trouver en face d'eux des résignés mais des combattants. Vous renoncez ? Nous entreprenons ! », assène ainsi Krasucki en 1983⁵⁷. Mais de l'enjeu social dépend un enjeu syndical fort pour la CGT, menacée de perdre de nombreux adhérents à l'occasion de ces liquidations. Comme le déclare le PDG d'une chaudronnerie issu des rangs de la centrale syndicale, « c'est pour la CGT, une façon de ne pas perdre le contact avec la classe ouvrière et de conserver ses adhérents⁵⁸ ». En somme, si la CGT fait de « nécessité vertu », son engagement répond aussi à des velléités idéologiques qui entendent faire du syndicat un nouvel agent économique au service des travailleurs et de l'emploi. A ce titre, elle entend bien s'imposer face aux acteurs historiques de l'Economie sociale, en particulier la CGSCOP.

Déboires et infortunes d'une mesure autogestionnaire

Lutte de leadership entre la CGSCOP et la CGT

Après des décennies de marginalité, la coopération ouvrière rencontre un large écho au début des années 1980. Ce contexte inédit conduit dans un premier temps au rapprochement de la CGSCOP et de la CGT. Après une rencontre en 1977⁵⁹, elles signent le 2 mars 1982 une « déclaration commune » dans laquelle elles affirment être « [...] décidées à collaborer à tous les niveaux pour soutenir les initiatives tendant à créer des SCOP [...] » selon des termes qui seront repris à l'identique dans le document d'orientation adopté au 41^e congrès de la CGT trois mois plus tard⁶⁰. Malgré « des relations d'une grande confiance, et devenues franchement amicales⁶¹ » entre cadres des deux centrales, les relations se crispent toutefois très vite. Alors que la CGSCOP place la viabilité de l'entreprise comme critère préalable à toute reprise d'entreprise, la CGT ne compte pas se contenter de jouer le « rôle de « béquille » par rapport au capital⁶² » et entend bien dépasser la rentabilité financière comme seule boussole gestionnaire : elle oppose ainsi au mouvement coopératif des critères relativement flous, fondés sur « le savoir-faire des travailleurs et leur développement » et la capacité à « prévoir les conditions à moyen terme de l'expansion et de la diversification » ou bien encore à « prendre en compte les évolutions technologiques », le tout « [...] devant traduire une avancée sociale certaine⁶³ ».

Cherchant à être « présent[e] partout » pour « mener des expérimentations industrielles », la CGT entend contester plus largement le leadership de la CGSCOP. Pour y parvenir, elle crée le 30 mars 1982 l'Association pour le Développement Industriel, Technique, Economique et Social (ADITES) dont l'objectif est « [...] d'aider les travailleurs en lutte à défendre leur entreprise [...], à se « [l]'approprier », « [la] créer » ou à [la] développer [...] » L'association soutient ainsi les salariés à toutes les étapes dans leur dossier de création jusqu'à [...] être en capacité de coopérer à leur gestion de leur entreprise⁶⁴ ». Les fondateurs prévoient 375 journées d'interventions par an permettant la sauvegarde d'environ 2500 emplois, financées principalement par les pouvoirs publics⁶⁵. « Structure opérationnelle du service confédéral CGT de l'Economie sociale », l'ADITES est destinée à servir les organisations cégétistes et réciproquement « au financement global du mouvement CGT⁶⁶ ». Face à « un nombre incalculable de désaccords » sur le terrain avec la CGSCOP⁶⁷, son président Yves Régis consacre alors une double page en mai 1983 à rappeler les missions respectives du syndicalisme et du coopérativisme, signalant que « vouloir absorber le pouvoir économique de la coopérative dans le pouvoir syndical est aussi mauvais que l'inverse [...]. Le syndicalisme n'a rien à gagner à cet impérialisme économique⁶⁸ » fustige-t-il. En l'absence d'expérience gestionnaire, cette concurrence cégétiste demeure néanmoins fragile.

Désarroi cégétiste face à la gestion collective

Le volontarisme coopératif de la CGT dissimule mal un certain amateurisme, Krasucki reconnaissant que les militants sont « [...] en apprentissage⁶⁹ ». Sur le terrain, la reprise est avant tout motivée par l'urgence sociale de sauver des emplois. La méthode privilégiée par les militants est alors de « sortir le drapeau », en privilégiant le rapport de force avec les pouvoirs publics⁷⁰. Tout juste arrivée au pouvoir, la gauche, sous pression, semble d'abord peu regardante sur la fiabilité des projets. Les initiatives se multiplient partout en France, dominées par la lutte emblématique des « Manufrance » à Saint-Etienne. Confrontée à de grandes difficultés, cette usine centenaire spécialisée dans les cycles et les fusils de chasse est

relancée en SCOP par plus de 500 salariés en septembre 1981 (ils étaient en 4000 en 1974)⁷¹. Bénéficiant d'une lutte nationale, elle apparaît aussi comme le laboratoire des « nouveaux critères de gestion » promus par certains intellectuels communistes⁷², faisant d'elle le Lip de la CGT.

Mais très vite, les premiers obstacles surviennent pour l'ensemble des entreprises soutenues par la CGT. A partir de 1982, les critiques du patronat et d'une partie de la presse se multiplient. « Des syndicats politiques cherchent à déstabiliser des entreprises pour créer ensuite, très rapidement après le dépôt de bilan, des sociétés coopératives ouvrières de production préparées depuis longtemps » accuse ainsi le responsable du secteur industrie de la CGPME⁷³. « [...] Le patronat veut leur peau » confirme un responsable cégétiste de Gironde⁷⁴. Sur le terrain, les projets se heurtent d'ailleurs à des oppositions croissantes, en particulier au moment de lever des fonds auprès des banques⁷⁵.

Dans ce contexte, la centrale tente de rattraper ses lacunes. De novembre 1981 à avril 1984, elle lance des recensements réguliers à la fois du nombre de SCOP, de SCOP CGT, de leurs cadres ainsi que des entreprises en difficulté⁷⁶. Elle organise aussi une série de rencontres visant à faire le point sur le « rapport des forces » ainsi qu'à former les dirigeants de coopératives⁷⁷. Mais ces événements virent rapidement à la catharsis. Alors que certains considèrent que « la solution coopérative n'est pas bonne⁷⁸ », les militants sont désarçonnés par le rôle du syndicat dans ces entreprises où désormais « ils sont leurs patrons⁷⁹ ». Un responsable d'une Union Départementale alerte : « [...] dans les SCOP de Gironde, l'essentiel ont été montées par les syndicats CGT, OU, depuis, les syndicats CGT ont tous disparu (ou presque), où a lieu une SUREXPLOITATION incroyable⁸⁰ ». Fustigeant l'inertie des conduites salariales et syndicales⁸¹ et face au départ de nombreux cadres, ces nouveaux dirigeants – dotés le plus souvent d'un BEP ou CAP⁸² – appellent la confédération à « [...] organiser très rapidement des stages destinés à ces responsables qui n'y sont pas préparés⁸³ ».

L'ADITES est alors rapidement mobilisée. En 1982, près d'une cinquantaine de dossiers lui sont soumis. Comme le rappelle Véronèse, tous les projets ne se transforment pas néanmoins en SCOP, « [...] des critères de base ét[a]nt pris en considération. Le premier étant la capacité d'engagement personnel et collectif des salariés concernés par le projet. Il fallait aussi prendre en considération - ajoute-t-il - l'état d'esprit de l'opinion, de la filière professionnelle, des autres acteurs financiers, des pouvoirs publics⁸⁴ ». Or, à partir de 1983/84, tous ces indicateurs se dégradent, à commencer par l'État qui opte désormais pour laisser faire le marché⁸⁵. Rares, les soutiens financiers se tarissent ou ne sont pas honorés, condamnant la plupart des projets à l'échec, faute de trésorerie⁸⁶. Après des mois de polémiques, l'annonce du dépôt de bilan de Manufrance en 1985 met un terme à l'élan de la CGT envers les reprises d'entreprise, annonçant le déclin irréversible de l'ADITES qui disparaît en 1990.

CGSCOP : l'adieu au prolétariat

S'il paraît exagéré de dire que la présence de la CGT suscite « de fortes appréhensions⁸⁷ » à la CGSCOP, cette dernière voit toutefois d'un mauvais œil la multiplication de « [...] projets de créations que tente d'imposer l'environnement politique et administratif [...] ». Elle pourfend surtout les stratégies cégétistes fondées « [...] à grands coups d'hypothèses, où l'acte de foi le dispute à l'erreur de calcul, des comptes d'exploitation prévisionnels mirobolants se concluent sur des résultats – mirages - où viennent se piéger les pauvres épargnes et l'humble capacité d'endettement de chômeurs abusés⁸⁸ ». La mortalité rapide des entreprises reprises en SCOP

la conduit d'ailleurs à procéder alors à une réduction substantielle de son soutien à ce type de création. En juin 1983, le Conseil national du mouvement vote ainsi une résolution resserrant les conditions d'accompagnement de ces SCOP, considérant qu'elles « [...] renforcent durablement le Mouvement quand elles sont convenablement étudiées et suivies, mais affectent de façon très dommageable son potentiel et son image lorsqu'elles aboutissent ultérieurement à un échec [...] »⁸⁹.

Car aux côtés d'aides jugées aussi injustes que dispendieuses, le soutien des pouvoirs publics à l'égard du mouvement en faveur des reprises d'entreprises rencontre une forte opposition patronale. Pour y faire face, le mouvement est contraint de contre-attaquer : publication de graphiques et de schémas sur son expansion⁹⁰, sondage sur sa notoriété au sein de l'opinion publique ; même le secrétaire d'État à l'économie sociale est appelé à contribution pour « [...] reconquérir l'opinion », contre ce que le ministre reconnaît lui-même comme « une cabale bien orchestrée »⁹¹. En février 1985, le CNPF publie un rapport sur l'économie « sociale » à charge contre les SCOP taxées de concurrence déloyale et même de menacer « la performance économique du pays ». Ces nouvelles attaques provoquent l'ire du mouvement : « trop, c'est trop » titre la revue du mouvement, qui, après en avoir publié des extraits, s'emploie à produire une réponse en direction d'Yves Gattaz, dans laquelle le mouvement SCOP rejette point par point les supposés traitements de faveur du gouvernement envers les SCOP⁹².

Toutefois, si le mouvement entend bien défendre les spécificités de son modèle face à la CGT ou au CNPF, ces conflits nourrissent le sentiment plus général de la nécessité de le « moderniser ». A partir de 1984, aux échecs des reprises d'entreprises s'ajoutent en effet ceux des fermetures de SCOP historiques du mouvement. Pour la première fois depuis des décennies, les courbes du nombre de créations et de disparitions s'inversent. Au début de l'année 1986, la situation des SCOP est telle que le président de la Confédération s'interroge sur son avenir, attaquant en creux les SCOP industrielles du mouvement, où dominent des pratiques verticalistes et d'entre-soi. Régis plaide ainsi pour que les SCOP soient désormais « [...] authentiquement [elles-mêmes], en associant tous les travailleurs de l'entreprise [...], en pratiquant une gestion participative efficace permettant la responsabilisation maximale [...] »⁹³. Dans un contexte de recentrage de l'économie sociale sur le paradigme de l'entreprise et du marché, ce positionnement marque en définitive la fin de l'hégémonie ouvrière dans le modèle des sociétés coopératives : le salut du mouvement ne réside désormais plus dans l'industrie et ses valeurs fondées sur la qualification et l'ancienneté mais sur l'entreprise de services défendant la liberté et la responsabilité.

Conclusion

Les élections législatives de 1986 semblent mettre un terme au soutien financier des pouvoirs publics à l'économie sociale et aux SCOP en particulier⁹⁴. Plus globalement, c'est l'ensemble des acteurs concernés par les SCOP au début des années 1980 qui s'en détournent. Après les échecs retentissants de ses projets de reprises, Manufrance en tête, la CGT abandonne ses ambitions coopératives dans l'entreprise⁹⁵. Quant à la CGSCOP, après avoir milité un temps pour les reprises d'entreprises saines, elle privilégie finalement le développement de ses SCOP existantes⁹⁶. Durant près de 30 ans, le nombre de SCOP stagne entre 30 000 et 40 000 salariés. Traumatisée par la violence des attaques du patronat sur ses « privilèges », la

CGSCOP décide de retourner durablement à son isolement séculaire et ce afin d'éviter que les législateurs s'en prennent aux acquis statutaires et fiscaux des SCOP. Si les secteurs du bâtiment et de l'industrie gardent une place importante au sein du mouvement, ils sont dorénavant derrière le secteur des services en nombre de SCOP et de salariés. Quant aux reprises d'entreprise comme modalité de création, elles se raréfient, représentant en 2021 moins de 10% des créations totales⁹⁷.

De tels constats pourraient conforter les thèses dominantes sur les années 68 considérant la décennie 1980 comme le terme de cette période caractérisée par le haut degré de contestations politiques et sociales et d'ambitions émancipatrices. Cet épisode des SCOP au début des années 1980 nuance ce constat : c'est moins la fin d'une ambition autogestionnaire que sa transformation sociologique qui s'opère à l'occasion de cette séquence historique. L'échec des reprises d'entreprises en SCOP marque avant tout la fin d'une vision politique faisant du groupe ouvrier les maîtres de l'entreprise, dont on pensait que le potentiel émancipateur était jusque-là « simplement » contrarié par la propriété des moyens de production. Dans un contexte de défaites et de renoncements des partis ouvriers, le revers porté par ces initiatives coopératives contribue plus généralement à affaiblir l'hégémonie ouvrière dans l'imaginaire socialiste. L'effondrement parallèle de SCOP historiques, principalement issues de l'industrie du bâtiment, concourt également à ce processus de marginalisation. Car elles emportent avec elles les principes compagnonniques et fouriéristes qui avaient caractérisé le mouvement coopératif depuis sa création.

Toutefois, comme l'ont bien montré Boltanski et Chiapello⁹⁸, les principes forgés à la faveur des années 68 ne meurent pas avec la classe ouvrière. Ils se recomposent et trouvent refuge dans le monde de l'entreprise dessinée à la faveur de l'émergence du paradigme néolibéral. L'adieu au prolétariat qu'opère la CGSCOP au cours de cette période le confirme tout en faisant persister une énigme. Alors qu'il n'aura de cesse dès lors d'affirmer que les SCOP sont des « entreprises comme les autres », le mouvement défendra contre vents et marées ses statuts acquis en 1978. Or ces statuts scellent la vision « Buchezienne » de la société coopérative, faisant de l'entreprise un bien collectif tant dans ses acceptions démocratiques – l'intégration la plus ample des travailleurs au sociétariat – que dans ses acceptions non marchandes – l'indivisibilité des réserves de l'entreprise. Des recherches en cours tentent d'expliquer la manière dont ce mouvement est parvenu à défendre son modèle d'entreprise collective tout en faisant sien certains mots d'ordre néolibéraux⁹⁹. Déjouant tous les sens communs depuis sa création au XIXe siècle, le mouvement coopératif constitue un cas-limite très heuristique pour penser le travail et ses formes d'émancipation collective.

¹ Carole Christen, Caroline Fayolle et Samuel Hayat (dir.), *S'UNIR, TRAVAILLER, RÉSISTER. Les associations ouvrières au XIXe siècle*, Lille, Septentrion, 2021, 290 p. ; Alexia Blin, Stéphane Gacon, François Jarrige et Xavier Vigna (dir.), *L'utopie au jour le jour. Une histoire des expériences coopératives, XIXe-XXIe siècle*, Nancy : Arbre bleu éditions, 2020, 326 p.

² Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière dans les années 68*, Rennes, PUR, 2007, 378 p.

³ Fanny Gallot, *En découdre : comment les ouvrières ont révolutionné le travail et la société*, Paris, La Découverte, 2015, 282 p. ; Michelle Zancarini-Fournel, *Les luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2016, 990 p.

⁴ Guillaume Gourgues, *Pourquoi ont-ils tué Lip ? De la victoire ouvrière au tournant néolibéral*, Raisons d'agir, Paris, 2018, 384 p. ; Donald Reid, *L'affaire Lip. 1968-1981*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020, 537 p.

⁵ Timothée Duverger, *L'économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2016, 414 p.

⁶ Frank Georgi, *L'autogestion en chantier : les gauches françaises et le « modèle » yougoslave (1948-1981)*, Nancy, Arbre bleu Éditions, 2018, 522 p.

-
- ⁷ Albert Meister, *Socialisme et autogestion, l'expérience yougoslave*, Paris, le Seuil, 1964, 399 p.
- ⁸ Patrick Guiol, « La participation, le gaullisme et le RPR », *Autogestions*, NS N°23, 1986, p. 13-45.
- ⁹ Lucette Le Van-Lemesle, « La participation dans l'entreprise : de la théorie à la pratique », dans Robert Vandenbussche, Jean-François Sirinelli et Marc Sadoun (dir.), *La politique sociale du Général de Gaulle*, Lille, Septentrion, 1990, p. 187-208.
- ¹⁰ Jacques Rougerie, *Eugène Varlin. Aux origines du mouvement ouvrier*, Paris, Éditions du Détour, « Le devenir du passé », 2019, 224 p.
- ¹¹ Serge Dandé, « Le PCF et l'autogestion. Histoire d'un ralliement, 1968-1979 » dans Franck Georgi (dir.), *L'autogestion la dernière utopie*, Paris, la Sorbonne, 2003, p. 245-259.
- ¹² Matthieu Tracol, « Faut-il appliquer les « 110 propositions » ? Le parti socialiste et les droits nouveaux des travailleurs (1972-1983) », communication Congrès AFSP Strasbourg 2011, 20 p.
- ¹³ André Gueslin, *L'Invention de l'économie sociale*, Paris, Economica, 1998, p. 327.
- ¹⁴ Danièle Linhart, *L'Appel de la sirène ou l'Accoutumance au travail*, Paris, Sycomore, 1981, 199 p.
- ¹⁵ Comme le précise François Espagne, « Il eut la chance d'avoir pour interlocuteur l'équipe de Michel Debré, alors ministre des finances. Debré avait pour les coopératives ouvrières une sympathie qui remontait aux souvenirs de son père, le grand médecin Robert Debré, qui avait, jeune étudiant, suivi Anatole France dans le soutien que celui avait apporté à la création en 1901 de l'Imprimerie communiste L'Emancipatrice. » : François Espagne, *111 ans d'histoire de la Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production*, document dactylographié, 04/01/2001, p.15.
- ¹⁶ Archives de l'Assemblée nationale, débat du 1^{er} décembre 1977. <https://archives.assemblee-nationale.fr/5/cri/1977-1978-ordinaire/071.pdf>
- ¹⁷ Archives de l'Assemblée nationale, débat du 12 décembre 1977 <https://archives.assemblee-nationale.fr/5/cri/1977-1978-ordinaire/083.pdf>
- ¹⁸ François Espagne, *op. cit.*
- ¹⁹ AN 19890244/1. Confédération Générale des S.C.O.P., rapport « demande d'aide publique pour la création d'entreprises », p. 8.
- ²⁰ *Ibid.* p. 22.
- ²¹ *Ibid.* p. 25 et 26.
- ²² AN 19890244/1, notes manuscrites.
- ²³ *Ibid.*, « exemple concret d'un cas d'étude, document confidentiel »,
- ²⁴ *Ibid.*, « Lettre de la CGSCOP adressée au Ministère du travail et de la participation, à l'attention de Monsieur Rabanne », le 4 avril 1980.
- ²⁵ *Ibid.*, « Annexe I, liste des principaux projets étudiés par la CGSCOP sur financement D.A.E. »
- ²⁶ AN 19890244/1-19890244/31.
- ²⁷ AN 19890244/4.
- ²⁸ Duverger, *op. cit.*
- ²⁹ Archives de la CGSCOP (ACGSCOP après) : *La coopération de production*, Juillet-Août 1981, n° 387.
- ³⁰ Duverger, *op. cit.*
- ³¹ AN 19860075/1-19860075/12.
- ³² AN 19890244/3 « Convention entre le Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Emploi et la Confédération Générale des Scop », 21/09/1982.
- ³³ *Ibid.*, « Arrêté du Ministère du Travail en date du 18 juin 1982 ».
- ³⁴ AN 19890444/17 Confédération Générale des Scop, « Etats financiers au 31 décembre 1982 », 87 p.
- ³⁵ *Ibid.*
- ³⁶ AN 19890244/3 Courrier du 7 janvier 1982 de Pierre Courtoux à destination de Monsieur de Romefort, délégation de l'emploi ».
- ³⁷ *Ibid.*, « Note à l'attention de Monsieur Mugnot », non daté.
- ³⁸ *Ibid.*, « Convention entre le Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Emploi et la Confédération Générale des Scop », signée le 21 septembre 1982.
- ³⁹ *Ibid.* « Note à l'attention de Monsieur Mugnot », non daté.
- ⁴⁰ AN 19890244/27 « Note à l'attention de Monsieur le Ministre, S/C Monsieur de Monsieur le délégué à l'emploi ».
- ⁴¹ AN 19890244/3 « Annexe 4, liste des consultants extérieurs, travaillant pour le mouvement », 1981.
- ⁴² *Ibid.*, « Rapports d'exécution ex-nihilo », 31/08/1982
- ⁴³ *Ibid.*, « Annexe 3, Evaluation des besoins d'intervention pour une création de scop type », 1981.
- ⁴⁴ *Ibid.*, « Annexe 2, analyse des couts et des temps d'intervention », 1981.
- ⁴⁵ *Ibid.*, « Compte-rendu de l'intervention de la confédération dans le projet S.A.F.F. », 11/10/1981.
- ⁴⁶ *Ibid.*, « Le boom des coopératives ouvrières », le Nouvel économiste, n° 333, 19/04/1982.
- ⁴⁷ ACGSCOP, *La coopération de production*, Février 1984, n° 414, p. 8 et 9.
- ⁴⁸ ACGSCOP, *La coopération de production*, Mai 82, n° 396, éditorial de F. Espagne, p. 3.
- ⁴⁹ François Espagne, *op. cit.*

⁵⁰ Archives de l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT (après AIHS) boîte 2902, « Bureau de l'Union départementale CGT du Rhône, le 16 avril 1984 ».

⁵¹ « La C.G.T. ne peut admettre que l'on oppose un courant centralisateur à un courant autogestionnaire », *Le Monde*, 11 octobre 1973 [archives en ligne].

⁵² Jean-Louis Moynot, *Au milieu du gué. CGT, syndicalisme et démocratie de masse*, Paris, PUF, 1982, 320 p. ; Alphonse Véronèse, « La CGT et le développement des coopératives ouvrières de production », dans Sophie Béroud, Élyane Bressol, Jérôme Péliasse et Michel Pigenet, *La CGT (1975-1995), Un syndicalisme à l'épreuve des crises*, Nancy Arbre bleu, 2019, p. 187-197.

⁵³ AIHS, boîte 284 CFD 2, *Le peuple*, n° 1014, du 15 au 31 mai 1977, p. 9.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ AIHS boîte 2900, extrait du document d'orientation et du programme d'action adopté par le 41^e congrès confédéral, juin 1982, dans « La CGT et le développement des activités coopératives ».

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ AIHS boîte 2902, « Intervention de clôture de Henri Krasucki aux journées d'études des 31 mars et 1^{er} avril 1983 sur « la CGT et le développement des activités coopératives ».

⁵⁸ AIHS boîte 2902, *Grand Sud-Ouest, la Vie Economique*, n° 499, 09/12/83.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ AIHS boîte 2902, « Déclaration commune CGT – CG SCOP du 2 mars 1982 ».

⁶¹ François Espagne, *op. cit.*

⁶² AIHS 284 CFD 2, Economie sociale, bureau confédéral du 27 octobre 1982.

⁶³ AIHS boîte 2900, « L'économie sociale, un outil efficace pour les travailleurs », *Le Peuple*, n°1145-1146 du 1^{er} décembre au 21 décembre 1982, p. 21.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ AIHS 359 CFD 34, « Financier ».

⁶⁷ AIHS boîte 2900, « Intervention Emile Costes, Unigraphic ».

⁶⁸ ACGSCOP, « La coopération de Production », n° 406, mai 83, p. 2-3.

⁶⁹ AIHS boîte 2902, « Intervention de clôture de Henri Krasucki aux journées d'études des 31 mars et 1^{er} avril 1983 sur « la CGT et le développement des activités coopératives ».

⁷⁰ AIHS boîte 2900, « Intervention de Daniel Romestant -UD Pyrénées Atlantiques, UL Bayonne - SCOP FA CO BA ».

⁷¹ C'était Manufrance, un siècle d'innovation : 1885-1985 (<https://aimos.hypotheses.org/1127>).

⁷² Paul Boccara, *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères*, Paris, Messidor/Éditions Sociales, 1985, 566 p.

⁷³ AIHS boîte 2902, « Les moyennes entreprises contre les coopératives ouvrières », *Sud-Ouest*, 11 mars 1983.

⁷⁴ *Ibid.*, Courrier manuscrit de Lucien Gay à Alphonse Véronèse, Union départementale des syndicats de Gironde, probablement en 1984.

⁷⁵ AIHS boîte 2900, « Deux Journées d'échanges et de réflexions sur «la CGT et le développement des activités coopératives, bilans et perspectives ».

⁷⁶ AIHS, boîte 2897, Lettre dactylographiée du service de l'action revendicative et de la politique contractuelle aux secrétaires généraux des unions départementales et des fédérations, le 12 novembre 1981.

⁷⁷ AIHS boîte 2902, Courrier Confédéral en date du 4 mai 1984.

⁷⁸ AIHS boîte 2897, lettre de la Fédération Nationale des Travailleurs du Verre à Jack Potavin, le 25 novembre 1981.

⁷⁹ AIHS boîte 2902, Notes manuscrites JE FFTL, 23/02/84.

⁸⁰ *Ibid.*, Courrier manuscrit de Lucien Gay à Alphonse Véronèse, Union départementale des syndicats de Gironde, probablement en 1984. Les majuscules et double surlignage apparaissent dans le courrier.

⁸¹ *Ibid.*, notes manuscrites, Rhône Alpes, 22 mars 83.

⁸² Voir les « fiches signalétiques » réunies à l'occasion des journées du 31 mars & 1^{er} avril 1983, AIHS, boîte, 2900.

⁸³ AIHS boîte 2900, « Josiane Lepicier, Responsable direction création Goutille », 31 mars & 1^{er} avril 1983.

⁸⁴ Alphonse Véronèse, *op. cit.*, p.191.

⁸⁵ Matthieu Tracol, « Le gouvernement Mauroy face à la désindustrialisation : de la crise économique à la crise sociale et politique », 20 & 21. *Revue d'histoire*, vol. 144, n° 4, 2019, p. 65-79.

⁸⁶ Pour un exemple éclairant, voir AIHS boîte 2902, Bruno Prati, *Les rapports de force dans une fonderie ardennaise : du combat d'avant-garde aux désillusions (1960-1990)*.

⁸⁷ Alphonse Véronèse, *op. cit.*, p. 192.

⁸⁸ ACGSCOP, « La mauvaise réputation », *La coopération de production*, n° 403, février 83, p. 1.

⁸⁹ ACGSCOP, « Bordeaux 83 : bonne cuvée pour les SCOP », *La coopération de production*, n° 408, Juillet-Août 83, p. 4.

⁹⁰ *Ibid.*, « Les Scop des entreprises... en développement », *La coopération de Production*, n°414, février 84, p. 8-10.

⁹¹ ACGSCOP, « Rencontre avec Jean Gatel », *La coopération de production*, mai 1985, p. 16-17.

⁹² ACGSCOP, Lettre à Yvon Gattaz, *La coopération de production*, septembre 1985, p. 13-14.

⁹³ *Ibid.*, « Editorial », *La coopération de production*, janvier 1986, p. 4.

⁹⁴ Véronèse, *op. cit.* Les archives s'amenuisent avant de disparaître à la veille de 1986, confirmant les propos de Véronèse et de Michel Porta, ancien cadre de la CGSCOP, avec qui je me suis entretenu le 14/11/19.

⁹⁵ Sophie Bérout et Josette Lefèvre, « Vers une démocratie économique et sociale ? Redéploiement et banalisation du discours syndical », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 83 | 2007, mis en ligne le 01 mars 2009, consulté le 13 janvier 2022.

⁹⁶ Entretien avec Michel Porta, le 14/11/19.

⁹⁷ Confédération générale des Scop, Rapport d'activité 2020.

⁹⁸ Luc Boltanski et Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, 843 p.

⁹⁹ Maxime Quijoux, *Socio-histoire du mouvement coopératif de production, 1880-2022*, Habilitation à Diriger des Recherches.